

Bordereau attestant l'exactitude des informations - LYON - 6901 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 20/09/2024 - B2024/046565 - 2017 B 04236 - 830 464 608 - SemOp du Loup Pendu

SEMOP DU LOUP PENDU

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

PKF Arsilon Commissariat aux Comptes
Société de commissariat aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

SEMOP DU LOUP PENDU

196 avenue de l'Hippodrome
69140 Rillieux la Pape

Aux Actionnaires,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos statuts, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SEMOP DU LOUP PENDU relatifs à l'exercice clos 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.



Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

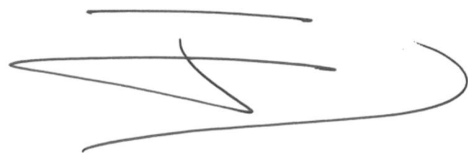
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Lyon, le 17 juin 2024

Le commissaire aux comptes
PKF Arsilon Commissariat aux Comptes

A stylized, handwritten signature in dark ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a unique, abstract shape.

Pierre Pégaz-Fiornet

I. BILAN AU 31/12/2023

A. Bilan actif

Rubrique	Montant brut	Amort. Prov.	Net 31/12/2023	Net 31/12/2022
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	22 330	22 330		
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions	17 073 275	2 954 427	14 118 849	14 823 496
Installations techniques, mat. et outillage	112 968	100 188	12 780	25 018
Autres immobilisations corporelles	205 521	135 665	69 856	95 155
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	287		287	287
ACTIF IMMOBILISE	17 414 382	3 212 610	14 201 772	14 943 956
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	3 838		3 838	3 312
Avances, acomptes versés sur commandes	2 070		2 070	
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	2 724		2 724	86 451
Autres créances	31 103		31 103	51 799
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	1 119 909		1 119 909	
(Donc actions propres) :				
Disponibilités	163 745		163 745	1 228 816
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	22 788		22 788	22 845
ACTIF CIRCULANT	1 346 177		1 346 177	1 393 222
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	18 760 559	3 212 610	15 547 949	16 337 178

B. Bilan passif

Rubriques	Exercice 2023	Exercice 2022
Capital social ou individuel (dont versé : 1 020 000)	1 020 000	1 020 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecart de réévaluation (dont écart d'équivalence :)		
Réserve légale	102 000	102 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. Prov. Fluct cours :)		
Autres réserves (dont achat œuvres orig. artistes :)	5 809	321
Report à nouveau		-18 863
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	22 550	24 352
Subventions d'investissement	3 251 507	3 427 538
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	4 401 866	4 555 347
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	10 000	
Provisions pour charges		
PROVISIONS	10 000	
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	10 867 342	11 395 958
Emprunts et dettes financières divers (dt empr. Partic :)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	124 853	144 583
Dettes fiscales et sociales	94 321	121 493
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	43 217	40 414
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance	6 350	79 384
DETTES	11 136 083	11 781 831
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	15 547 949	16 337 178

II. COMPTE DE RESULTAT AU 31/12/2023

Rubriques	France	Exercice 2023 Exportation	Total	Exercice 2022
Ventes de marchandises	4 453		4 453	6 610
Production vendue de biens				
Production vendue de services	1 634 431		1 634 431	1 504 155
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	1 638 885		1 638 885	1 510 765
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			650 316	650 316
Reprises sur dép., prov. (et amortissements), transferts de charges			230 662	225 733
Autres produits			201	2 344
PRODUITS D'EXPLOITATION			2 520 063	2 389 159
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			3 650	4 575
Variation de stock (marchandises)			-527	-1 022
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			948 734	773 935
Impôts, taxes et versements assimilés			47 514	40 430
Salaires et traitements			528 463	546 700
Charges sociales			107 055	105 003
Dotations d'exploitation :				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			743 032	764 959
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
Dotations aux provisions			10 000	
Autres charges			284	2 035
CHARGES D'EXPLOITATION			2 388 206	2 236 616
RESULTAT D'EXPLOITATION			131 858	152 543
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS			19 909	
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			19 909	
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES			121 700	127 761
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilées			121 700	127 761
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
RESULTAT FINANCIER			-101 791	-127 761
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			30 067	24 782
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
RESULTAT EXCEPTIONNEL				
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise				
Impôts sur les bénéfices			7 517	430
TOTAL DES PRODUITS			2 539 973	2 389 159
TOTAL DES CHARGES			2 517 423	2 364 807
BENEFICE OU PERTE			22 550	24 352

1. ACTIVITE DE LA SOCIETE ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

1.1. Faits caractéristiques de l'exercice

Les comptes de l'exercice ci-après couvrent la période du 01/01/2023 au 31/12/2023 soit une durée de 12 mois.

2. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

NEANT

3. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice au 31 décembre 2019 ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général, par les règlements ANC 2015-06 et 2016-07 et conformément aux dispositions des règlements comptables 2000-06 et 2003-07 sur les passifs, 2002-10 sur l'amortissement et la dépréciation des actifs ainsi que le 2004-06 sur la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

3.1. Immobilisations

3.1.1. Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations)

Elles ne font pas l'objet de réévaluation

Les durées d'amortissements sont déterminées selon les durées d'utilité attendues par l'entreprise pour les actifs concernés, dans les meilleures conditions de fonctionnement et d'utilisation. Le mode d'amortissement retenu est le mode linéaire qui correspond le mieux au rythme de consommation des avantages économiques attendus.

Les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

Logiciel :	3 ans
Matériel informatique :	3 à 5 ans
Matériel de transport :	3 à 5 ans
Matériel et outillage :	3 à 6 ans
Mobilier de bureau :	6 à 8 ans

3.2. Evaluation des stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode premier entré, premier sorti.

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires à l'exception de toute valeur ajoutée.

3.3. Créances et dettes

Les créances sont valorisées à leurs valeurs normales. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable

3.4. Dérogations aux principes généraux

Changement de méthode d'évaluation

Aucun changement notable de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Aucun changement notable de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments est la méthode des coûts historiques.

4. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ACTIF

4.1. Immobilisations corporelles et incorporelles

Tableau des acquisitions et des cessions de l'exercice

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2022	Acquisition s	Virements de poste à poste et corrections +/-	Cessions	Au 31/12/2023
Frais d'établissement et de développement Autres postes d'immobilisation incorporelles	22 330				22 330
Total 1 Incorporelles	22 330	0	0	0	22 330
Terrains					
Constructions sur sol propre	17 073 275				17 073 275
Constructions sur sol d'autrui					
Constructions installations, agencements.....					
Installations générales et agencements	132 107				132 107
Installations techniques, matériels et outillages	112 606	362			112 968
Matériel de transport					
Matériel de bureau et informatique, mobilier	72 928	486			73 414
Emballages récupérables et divers					
Total 2 Corporelles	17 390 916	847	0	0	17 391 764
Immobilisations corporelles en cours (1)					
Total 3 Encours Corporelles	0	0	0	0	0
Acomptes					
TOTAL	17 413 246	847	0	0	17 414 094

(1) Les variations des postes d'immobilisations corporelles et incorporelles d'un exercice à l'autre sont dues à des mouvements d'acquisitions et de cessions d'actifs réalisées par la société pour les besoins de son activité.

Tableau des amortissements

Les amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif, selon la nature des biens, et en fonction de la durée de vie prévue.

Tableau des amortissements techniques :

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2022	Dotations	Diminutions ou reprises	Au 31/12/2023
Frais d'établissement et de développement				
Autres immobilisations incorporelles	22 330			22 330
Total 1	22 330	0	0	22 330
Terrains				
Constructions	2 249 780	704 647		2 954 427
Installations générales et agencements	57 294	17 930		75 224
Installations techniques, matériels et outillages	87 588	12 600		100 188
Matériel de transport				
Matériel de bureau informatique, mobilier	52 585	7 856		60 441
Emballages récupérables et divers				
Total 2	2 447 247	743 032	0	3 190 279
TOTAL	2 469 577	743 032	0	3 212 610

4.2. Immobilisations financières

Tableau des mouvements de l'exercice :

Chiffres exprimés en euros	Valeur Brute au 31/12/2022	Acquisitions et Virements de poste à poste	Cessions et Virements de poste à poste	Valeur Brute au 31/12/2023	Provision	Valeur Nette au 31/12/2023
Participations évaluées par mise en équivalence						
Autres participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts et autres immobilisations financières	287			287		287
TOTAL	287	0	0	287	0	287

4.3. Comptes de stocks de marchandises et de travaux en cours

Le montant des stocks se décompose ainsi :

Chiffres exprimés en euros	Montant Brut	Dépréciation	Solde au 31/12/2023
Matières premières			
Marchandises	3 838		3 838
Produits finis			
En-cours de production de biens			
En-cours de production de services			
TOTAL	3 838	0	3 838

4.4. Etat des échéances des créances

Les créances détenues par la société s'élèvent à 56 902 € en valeur brute au 31/12/2023 et elles se décomposent comme suit :

Chiffres exprimés en euros	Montant Brut	A un an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISE :	287	287	0
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	287	287	
ACTIF CIRCULANT :	56 614	56 614	0
Clients	2 724	2 724	
Clients douteux			
Personnel et comptes rattachés	1 969	1 969	
Organismes sociaux			
Etat : impôts et taxes diverses	17 408	17 408	
Groupe et associés			
Débiteurs divers	11 725	11 725	
Charges constatées d'avance	22 788	22 788	
TOTAL	56 902	56 902	0
Montants des prêts accordés en cours d'exercice			
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			
Prêts et avance consentis aux associés (personnes physiques)			

4.5. Créances clients et comptes rattachés

CREANCES	Montant brut	Amort. Prov.	Net 31/12/2023	Net 31/12/2022
Créances clients et comptes rattachés	2 724		2 724	86 451
Autres créances	31 103		31 103	51 799
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL	33 827	0	33 827	138 250

4.6. Produits à recevoir

Le montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan s'élève à :

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2023	Au 31/12/2022
Fournisseurs avoirs à recevoir		
Collectivité produit à recevoir		
Clients – Factures à établir		
Etat produit à recevoir		
Intérêts courus sur compte courant		
TOTAL	0	0

4.7. Comptes de régularisation

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 22 788 €.

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2023	Au 31/12/2022
Charges d'exploitation	22 788	22 845
Charges financières		
Charges exceptionnelles		
TOTAL	22 788	22 845

5. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN PASSIF

5.1. Provisions pour charges

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2022	Dotations	Reprises	Au 31/12/2023
Provisions pour pensions et obligations similaires				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour gros entretiens				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges		10 000		10 000
TOTAL	0	10 000	0	10 000

5.2. Etats des échéances des dettes

DETTES	Montant brut fin ex.	Moins d'1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit :				
à 1 an maximum à l'origine				
à plus d'1 an à l'origine	10 867 342	533 732	2 195 509	8 138 101
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	124 853	124 853		
Personnel et comptes rattachés	31 694	31 694		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	35 436	35 436		
Etat et autres collectivités publiques :				
Impôts sur les bénéfices	7 517	7 517		
Taxe sur la valeur ajoutée	15 845	15 845		
Obligations cautionnées				
Autres impôts et comptes rattachés	3 828	3 828		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	43 217	43 217		
Dette rep.de titres emp. ou remis en garantie				
Produits constatés d'avance	6 350	6 350		
TOTAL	11 136 082	802 472	2 195 509	8 138 101
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice	528 941			

5.3. Charges à payer

Le montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan s'élève à :

Rubriques	Exercice 2023	Exercice 2022
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	124 853	144 583
Dettes fiscales et sociales	94 321	121 493
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	10 867 342	11 395 958
Emprunts et dette financières divers (dt empr. partic :)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	43 217	40 414
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance	6 350	79 384
DETTES	11 136 083	11 781 832

5.4. Comptes de régularisation

5.4.1. Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance s'analysent comme suit :

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2023	Au 31/12/2022
Produits d'exploitation	6 350	79 384
Produits financiers		
Produits exceptionnels		
TOTAL	6 350	79 384

6. INFORMATIONS DIVERSES

6.1 Effectif moyen du personnel salarié et intérimaire

Sur l'année fiscale 2023, l'effectif moyen du personnel s'analyse comme suit :

Année fiscale 2023	Effectif
Cadres	1
Agents de maîtrise, techniciens et employés	18
TOTAL	19

6.2 Variation des capitaux propres

	Solde 2022	Augmentations	Diminutions	Solde 2023
Capital	1 020 000			1 020 000
Réserve légale	102 000			102 000
Autres réserves	321	5 488		5 809
RAN débiteur	-18 863	18 863		0
Résultat exercice	24 352		1 802	22 550
Subvention d'Inv.	3 427 538		176 031	3 251 507
TOTAL	4 555 347	24 351	177 833	4 401 866

6.3 Subvention d'investissement

La subvention d'investissement attribuée par la commune de Rillieux la Pape de 4 000 000 € est inscrite au bilan en compte 130. Elle a pour objet le financement du projet.

L'amortissement se fait sur la même durée que celle de la construction, c'est-à-dire 23 ans.

Sur l'exercice 2023, l'amortissement est de 176 030.87€.

Tableau d'amortissement :

Exercices	Montant annuel	TOTAL
2019	44 369.42	44 369.42
2020 à 2041	176 030.87	3 872 679.14
2042	82 951.53	82 951.53
TOTAL		4 000 000

SEMOP DU LOUP PENDU

Société anonyme d'économie mixte à opération unique
au capital de 1 020 000 Euros

sise 196 avenue de l'Hippodrome – 69140 RILLIEUX LA PAPE
830 464 608 RCS de LYON

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

du 2 juillet 2024

PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt-quatre, le 2 juillet, à 9 heures, les actionnaires de la SEMOP DU LOUP PENDU, Société Anonyme d'économie mixte au capital de 1 020 000 Euros, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation faite par le Conseil d'administration.

Sont présentes et représentées :

- **La Société OPALIA**, propriétaire de 520 actions,
représentée par Jean-Pascal GLEIZES, dûment habilité,
- **La commune de Rillieux-La-Pape**, propriétaire de 500 actions,
représentée par Catherine DUPUY, dûment habilitée

L'Assemblée est présidée par Catherine DUPUY, en sa qualité de Représentante de la Ville de Rillieux-la-Pape.

Monsieur Jean-Pascal GLEIZES, actionnaire présent et acceptant, représentant comme mandataire le plus grand nombre de voix, est appelé comme scrutateur.

Le secrétariat de l'assemblée est assuré par Isabelle VALLEE.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent la totalité des 1 020 actions ayant un droit de vote.

La Présidente constate que l'assemblée générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- les copies des lettres de convocation adressées aux actionnaires,
- la copie et l'avis de réception de la lettre de convocation du Commissaire aux comptes,
- la feuille de présence et la liste des actionnaires,
- le bilan et les comptes au 31 décembre 2023,
- le rapport de gouvernement d'entreprise du Conseil d'administration,
- le rapport du Commissaire aux comptes,
- le texte des projets de résolutions,
- un exemplaire des statuts,

Puis la Présidente déclare que le rapport du Conseil d'administration, le texte de résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

La Présidente rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
2. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et fixation du montant du dividende ;
3. Approbation des conventions réglementées et des engagements visés aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce ;
4. Ratification de la cooptation de Monsieur Franck SAUNIER en remplacement de Monsieur Vincent GANTOIS
5. Pouvoirs pour les formalités.

La Présidente donne alors lecture du rapport de gouvernement d'entreprise du Conseil d'administration et des rapports du Commissaire aux comptes et déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, les résolutions suivantes sont mises aux voix :

PREMIERE RESOLUTION

(Cette résolution a pour objet l'examen et l'approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2023)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion établi par le Conseil d'administration et du rapport général du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels, approuve les opérations et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que les opérations traduites par ces comptes et résumées dans ces rapports, et faisant apparaître un bénéfice net de 22.549 €.

L'Assemblée Générale, en application de l'article 223 *quater* du Code général des impôts, constate que les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2023, ne font pas état de dépenses et charges

visées au paragraphe 4 de l'article 39-4 du Code général des impôts et non déductibles des résultats imposables au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

(Cette résolution a pour objet de statuer sur l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et la fixation du montant du dividende)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après en avoir délibéré et connaissance prise du Rapport de gestion du Conseil d'administration et du Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023, constate que le bénéfice net comptable de l'exercice s'élève à 22.300 euros et décide de l'affecter de la façon suivante :

Autres réserves 22.549 €

Cette affectation portera le compte « Autres réserves » à 28.358 €.

Pour le versement de dividendes 27.540 €

Ce versement portera le compte « Autres réserves » à 818 €.

L'Assemblée Générale prend acte des dividendes versés ces 3 dernières années :

Exercice	Dividendes			
	par action	OPALIA	Collectivité	Global
Actions détenues		520	500	
2020	24,00 €	12 480,00 €	12 000,00 €	24 480,00 €
2021				
2022				

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

(Cette résolution a pour objet l'approbation des conventions réglementées et des engagements visés aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après en avoir délibéré et connaissance prise du Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions et engagements visés aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, approuve les termes dudit rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

(Nomination d'un nouvel administrateur)

L'Assemblée générale ratifie la cooptation en qualité d'Administrateur de Monsieur Franck SAUNIER nommé à titre provisoire par le Conseil d'Administration du 5 février 2024 en remplacement de Monsieur Vincent GANTOIS, Administrateur démissionnaire.

Le mandat de Monsieur Franck SAUNIER prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2028.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

(Cette résolution a pour objet les pouvoirs pour formalités)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, donne tous pouvoirs au Journal La LOI – la Grande Arche – Paroi Nord – 1 parvis de la Défense, 92000 Paris La Défense, prestataire chargé d'effectuer les formalités légales auprès du Registre du Commerce et des Sociétés, ou au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes décisions adoptées pour effectuer tous dépôts, publications, déclarations et formalités partout où besoin en sera.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les membres du bureau.

La Présidente
Catherine DUPUY



Le Secrétaire
Isabelle VALLEE



Le Scrutateur
Jean-Pascal GLEIZES

